

Initiatives ministérielles

Dans l'ensemble, une fois en vigueur, ces modifications au programme d'assurance-chômage réduiront les dépenses qui s'y rapportent de 2,4 milliards de dollars. Cette économie est nécessaire pour annuler la perte de recettes provenant de la baisse de 3 \$ des cotisations. Ces modifications marquent aussi le début du processus de réforme.

Ce projet de loi apporte la flexibilité nécessaire pour entreprendre des projets pilotes visant à améliorer l'efficacité administrative du programme d'assurance-chômage. Ce programme contient plusieurs dispositions mises au point au début des années 1970, mais qui n'atteignent plus leur objectif et ne font qu'alourdir le fardeau administratif des employeurs et des clients.

La complexité du système actuel a des répercussions sur les employeurs, les prestataires et le gouvernement au chapitre des coûts, de l'exactitude et de la qualité des services. Ces projets pilotes serviront à tester de nouvelles méthodes et à prouver qu'il est possible de réduire les coûts, d'accroître la précision et d'améliorer le service.

Les prestataires d'assurance-chômage seront touchés par ces changements qui sont énormes. Même à l'heure actuelle, les trois quarts des prestataires d'assurance-chômage retournent au travail avant d'avoir touché toutes les prestations auxquelles ils ont droit. J'aimerais avoir l'occasion de m'asseoir avec le ministre et les membres du gouvernement ainsi que les provinces pour déterminer, tous ensemble, les répercussions de la réforme de l'assurance-chômage sur les programmes provinciaux d'aide sociale.

Selon les premières estimations, le coût de ces programmes ne devrait pas tellement varier, mais nous proposons que des fonctionnaires des deux niveaux de gouvernement se rencontrent pour revoir ces estimations.

Nous utiliserions également une partie des fonds versés aux initiatives stratégiques mixtes pour atténuer les répercussions que pourraient avoir les changements sur le régime d'assurance-chômage. Fidèle à son engagement, le gouvernement tient toujours à préserver un régime d'assurance-chômage protégeant les Canadiens qui ont perdu leur emploi et qui cherchent du travail, un régime axé sur l'intégrité financière.

Aucun changement fondamental ne sera apporté au régime d'assurance-chômage dans le cadre de la réforme de la sécurité sociale tant que les Canadiens n'auront pas eu la chance de songer à leurs priorités. Nos décisions ont pu inquiéter certains Canadiens, nous le reconnaissons, mais nous avons voulu agir de façon équilibrée lorsqu'il a fallu adopter des mesures provisoires. Les Canadiens savent que l'assurance-chômage doit évoluer au même rythme que le reste du régime de sécurité sociale. Cependant, l'assurance-chômage n'est qu'un aspect de ce régime.

Pour aider les deux niveaux de gouvernement à faire le point, nous avons pris, dans ce projet de loi, des mesures s'appliquant à d'autres éléments du système, comme le Régime d'assistance publique du Canada et le financement des programmes établis. Le plafonnement du FPE au titre de l'enseignement postsecondaire est une composante importante de la structure intergouvernementale de la politique sociale. Le projet de loi stabilise le processus de planification des provinces et des territoires pendant que nous élaborons le nouveau système. Les transferts versés dans le cadre du RAPC augmenteront d'environ 5,4 p. 100

en 1994-1995 et resteront à ce niveau jusqu'à ce qu'un nouveau système soit implanté.

• (1305)

Les initiatives stratégiques mixtes dont j'ai parlé tout à l'heure vont permettre de libérer des fonds additionnels pour aider les provinces et les territoires à explorer des démarches et des idées nouvelles en matière de sécurité sociale.

Les accords sur le financement des programmes établis sont au coeur de l'aide fédérale qui permet aux jeunes Canadiens de bénéficier chaque année d'un peu plus de six milliards de dollars au titre de l'enseignement postsecondaire. Le budget prévoit une croissance modérée de nos paiements de transfert à l'égard de ce programme.

Le financement de l'enseignement postsecondaire ne constitue qu'un aspect de l'appui que nous accordons aux jeunes. Nous allons explorer de nouvelles démarches en matière d'apprentissage, des façons nouvelles d'aider les jeunes à passer de l'école au milieu du travail. Nous lançons le programme Service jeunesse Canada et, d'ici à l'automne, les participants seront appelés à contribuer à la vie de leurs collectivités et à la protection de l'environnement.

La responsabilité mutuelle est à la base de nos discussions en matière de réforme de la sécurité sociale. Le gouvernement va investir dans la population, mais les Canadiens doivent aussi contribuer à l'édification de leur société.

Je terminerai en disant que notre gouvernement est déterminé à favoriser la création d'emplois et à redonner espoir aux Canadiens. C'était notre objectif premier au cours de la campagne électorale et ce l'est toujours. Avec ce projet de loi, nous passons à l'action. Nous supprimons les cotisations sociales afin de créer un climat propice à la création d'emplois. Nous établissons en même temps un programme d'action stable pour les années de changement qui viennent.

Nous allons en effet mettre au point au cours de ces années un système qui aidera les Canadiens à acquérir les compétences dont ils ont besoin, à obtenir un emploi et à retrouver leur dignité, comme ils en ont si clairement exprimé le désir.

M. Jake E. Hoepfner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire. Je sais que le chômage est un grave problème.

Je n'aime pas devoir ramener constamment l'agriculture sur le tapis, mais étant du Manitoba, c'est un domaine qui me tient beaucoup à coeur. Je me demande si le gouvernement libéral tient compte du fait qu'il y a environ 240 000 agriculteurs dans l'ouest du Canada et que, selon les derniers chiffres de Statistique Canada, ils gagnent en moyenne 16 000 \$ par année avant leurs amortissements? Les chiffres de Statistique Canada révèlent aussi que ces agriculteurs tirent des revenus de 32 000 \$ par année d'emplois non agricoles. C'est dire que si nous pouvions rendre l'agriculture à nouveau rentable, il y aurait 240 000 emplois de disponibles pour d'autres personnes.

Nous avons oublié que l'agriculture demeure l'industrie de base dans l'ouest du Canada et que nous devons rendre cette industrie rentable pour créer des emplois connexes.

Puisque l'agriculture crée 500 000 emplois uniquement dans les secteurs de la transformation et de la vente, il est très important que nous trouvions le moyen de restaurer sa rentabilité.